

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE
8 JUIN 2026 À 16 h SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE
MAIRE NOËL RICHARD**

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

**Messieurs : Thierry Ratté, Sylvain Bouchard, Nelson Fournier et
Bermans Minville**

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

**Assistent également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice
générale et greffière-trésorière.**

**Il est certifié par la greffière-trésorière que l’avis de convocation et l’ordre
du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque
membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Évaluation de la période de probation de la directrice générale adjointe
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu’il y a quorum, déclare la
séance ouverte à 16 h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. ÉVALUATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE
Résolution n° : 2026-155**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la directrice générale adjointe
avaient convenu d’un commun accord de reporter la période de probation qui
devait se terminer en février 2026;

CONSIDÉRANT QU’il avait alors été convenu qu’un suivi devait être réalisé par
la directrice générale au plus tard à la fin mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à cette évaluation, qu’elle
a été discuté avec monsieur le maire et présentée à la directrice adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l’évaluation
soumise en considérant également la description du poste, la liste détaillée
des tâches et des compétences requises et que tous ces points ont été discuté
avec la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en conclut que :

- La période de probation doit être reportée
- La période de formation en emploi semble devoir s’étendre sur un
terme beaucoup plus long que prévu initialement
- Des interrogations demeurent quant aux exigences du volet
gestionnaire du poste

**En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et
résolu à l’unanimité des élus présents :**

QUE la directrice générale soit mandatée pour demander une expertise externe afin de valider ou d'invalider la poursuite de la probation de la directrice générale adjointe et ce, dans le meilleur délai possible;

QUE cette analyse soit soumise au conseil municipal dès réception;

QUE l'employée soit informée que la période de probation se poursuit jusqu'à ce que le conseil municipal entérine une décision après la réception de l'analyse professionnelle.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution n° : 2026-156

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 17 h 50.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.